

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Histoire, les enseignants ci-dessous :

L1:

- > Sylvain Olivier : président,
- > Isabelle Guizard-Ortega,
- > Florence Cibba.
- > Suppléants : Louis Baldasseroni, Éric Teyssier, Valérie Lafage.

L2:

- > Sylvain Olivier : président,
- ➤ Louis Baldasseroni,
- > Florence Cibba.
- > Suppléants : Isabelle Guizard-Ortega, Éric Teyssier, Valérie Lafage.

L3:

- > Sylvain Olivier : président,
- Romain Millot,
- > Florence Cibba
- > Suppléants : Louis Baldasseroni, Éric Teyssier, Valérie Lafage

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université Benoît ROIG